
Discussion du GAC concernant les questions relatives à la piste de travail 2

Séance 7

Objectif de la séance	1
Proposition des dirigeants pour la ligne d'action du GAC	1
Faits récents pour la considération des membres du GAC	1
Informations complémentaires	3

Objectif de la séance

Le groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international (HRIL WG) informera le GAC des activités relatives à la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2 (WS2) et en particulier de la Recommandation 1.1 sur la définition de la diversité.

Proposition des dirigeants pour la ligne d'action du GAC

1. Examiner la Recommandation 1.1 de la piste de travail 2 pour la mise en œuvre identifiée par le GAC
2. Convenir du document de proposition de la perspective du GAC sur la Recommandation 1.1
3. Discuter du document de proposition du GAC avec le Groupe de coordination de la communauté sur la piste de travail 2 (post ICANN73)

Faits récents pour la considération des membres du GAC

Le HRIL WG a collaboré avec le Groupe de travail des régions faiblement desservies et l'UNESCO pour travailler à la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2 relatives à la diversité tout en accordant la priorité à la mise en œuvre de la Recommandation 1.1 sur la définition de la diversité selon la perspective du GAC.

À l'ICANN72, le HRIL WG a fourni une définition préliminaire de la diversité aux fins de la contribution et de l'examen du GAC dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2.

En amont de l'ICANN73, les co-présidents finaliseront le document de proposition de la perspective du GAC pour un examen plus approfondi et une discussion future sur la piste de travail 2 du groupe de coordination de la communauté récemment créé.

- **Piste de travail 2 du groupe de coordination de la communauté**

En décembre 2021, les présidents des organisations de soutien et des comités consultatifs (SO/AC) ont convenu de former un groupe de coordination afin de servir de forum pour les structures de la communauté de l'ICANN dans le but d'échanger des informations sur les meilleures pratiques et les leçons apprises, ainsi que de partager l'information sur les progrès réalisés liés à la mise en œuvre des recommandations de la communauté sur la piste de travail 2.

Le Groupe de coordination sera également l'espace où les recommandations ou thèmes de la piste de travail 2 qui peuvent bénéficier d'une approche uniforme à l'échelle de la communauté seront identifiés et traités, mais il faut signaler qu'il ne s'agit pas d'un organe décisionnel.

En ce qui concerne la mise en œuvre à l'échelle de la communauté, la piste de travail 2 du Groupe de coordination de la communauté devrait discuter les points suivants :

- la priorité pertinente de ces recommandations dans le contexte de la mise en œuvre des autres recommandations de la piste de travail 2 et de la charge de travail globale de la communauté.
- la portée et le moment opportun des consultations supplémentaires à la communauté (au besoin).
- la manière de parvenir à un large accord sur ces recommandations au sein de la communauté.
- ce que chaque groupe de la communauté devra faire en ce qui concerne toute mise en œuvre convenue.

Récemment, chaque organisation de soutien, comité consultatif, groupes de parties prenantes de la GNSO, organisations régionales At-Large (SO, AC, groupes de représentants de la GNSO [SG], RALO) ont nommé un (1) représentant et un (1) membre suppléant. En outre, ils pourraient nommer des observateurs au groupe.

Le Groupe de coordination de la communauté tiendra son appel initial en mars 2022 après la réunion ICANN73 dans le but de discuter de la portée de son travail, d'un calendrier éventuel et d'une fréquence pour ses appels.

Plus récemment, l'organisation ICANN avait suggéré que chaque SO/AC/RALO/SG termine la nomination de ses représentants primaires et secondaires d'ici le 11 février 2022, dans le but de tenir un appel initial de la piste de travail 2 du Groupe de coordination de la communauté avant l'ICANN73. L'appel initial permettra au groupe de se familiariser avec l'étendue de ses travaux, de discuter d'un calendrier potentiel et d'une fréquence pour ses appels. Les appels ultérieurs impliqueront alors une discussion sur l'ordre dans lequel la communauté aborderait la mise en œuvre des recommandations pertinentes. Ces recommandations sont la Recommandation 1.1 (sur

les éléments proposés concernant la diversité), la Recommandation 1.7 (sur un processus de traitement des plaintes relatives à la diversité) et la Recommandation 2.3 (sur un cadre autonome pour l'exercice des pouvoirs de la communauté habilitée), car elles nécessitent en outre une coordination intercommunautaire.

Informations complémentaires

[Mise à jour de l'ICANN sur les progrès de la mise en œuvre de la piste de travail 2 \(22 décembre 2021\)](#)

[Page du site Web du GAC consacrée au HRIL WG](#)

[Page Web des activités de la piste de travail 2 du GAC](#)

[Outil de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2 du GAC](#)

Gestion des documents

Titre	Document d'information du GAC pour l'ICANN73 - Discussion du GAC sur les questions relatives à la piste de travail 2
Distribution	Membres du GAC (avant la réunion) et public en général (après la réunion)
Date de distribution	Version 1 : 18 février 2022